



HAROLD LEBEL  
Député de Rimouski

Rimouski, le 4 avril 2022

Monsieur Jean Boulet  
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
425, rue Jacques Parizeau, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

Objet : Entente de service d'accompagnement-transport  
du Centre d'action bénévole Rimouski-Neigette (CAB)

Monsieur le Ministre,

Ouvrant sur un vaste territoire, la hausse du prix de l'essence déstabilise les budgets de nombreux organismes de ma région. Une de ces conséquences a mené le Centre d'action bénévole de Rimouski-Neigette à mettre fin à son entente de service d'accompagnement-transport avec le Centre de traitement de l'aide financière de dernier recours.

Les discussions avec les autorités concernées afin de rehausser le montant accordé par kilomètre parcouru pour accompagner les bénéficiaires de l'aide de dernier recours (présentement 0,465 \$) n'ont pas donné les résultats escomptés par le Centre d'action bénévole Rimouski-Neigette. Pour cette raison, le CAB doit malheureusement mettre fin à cette entente. Le 30 avril 2022, l'organisme n'offrira plus de service d'accompagnement-transport à la clientèle de l'aide sociale. Vous trouverez ci-joint la lettre du CAB qui met fin à l'entente de service.

Comment peut-on expliquer que le CAB reçoit 0,52 \$ du CISSS pour le raccompagnement par exemple des personnes âgées et que pour le raccompagnement des bénéficiaires de l'aide sociale le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) verse 0,465\$ ? Auriez-vous une explication?

... 2

Quoi qu'il en soit, la fin de l'entente aura des effets majeurs pour la santé et la sécurité de plusieurs bénéficiaires. Ces personnes doivent être traitées au même titre que les autres qui ont besoin de ce service. Il faut offrir le même montant de service d'accompagnement, peu importe la clientèle.

Considérant le contexte actuel, je vous demande d'intervenir dans ce dossier puisque ce service est essentiel pour la clientèle desservie qui est déjà dans une situation précaire. Les personnes bénéficiaires de l'aide sociale doivent être traitées avec respect et dignité, c'est pourquoi je vous demande de revoir les ententes de service d'accompagnement-transport afin que ce soit équitable pour tous.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ce dossier et je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.



Harold LeBel  
Député de Rimouski

- c. c. M. Bernard Poirier, Centre d'action bénévole de Rimouski-Neigette
- M. Michel Dubé, Action populaire Rimouski-Neigette